

Municipalité de La Neuveville
Conseil Municipal
Place du Marché 3
Case Postale
2520 La Neuveville

1983

Berne, le 28 novembre 2007 TTE C

Projet de centrale électrique au gaz naturel du Groupe E à Cornaux

Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,



Votre lettre du 7 novembre 2007 nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Vous y manifestez votre désapprobation totale quant à la construction à Cornaux d'une centrale à gaz projetée par le Groupe E, et vous nous invitez à réagir afin que cette centrale ne puisse pas être réalisée.

Nous prenons votre inquiétude au sérieux et sommes conscients qu'une centrale électrique peut avoir des répercussions sur l'homme et l'environnement. Pour cette raison, les autorités compétentes du canton de Neuchâtel devront entreprendre une étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour examiner et évaluer si le projet de centrale au gaz de Cornaux respecte les prescriptions environnementales en vigueur et si une autorisation peut donc lui être accordée.

En tant que canton voisin, nous partons du principe que le canton de Berne et les communes bernoises concernées seront invités à prendre position sur le projet. Par ailleurs, le Conseil-exécutif a déjà pris position sur ce sujet dans une réponse à une intervention parlementaire, que nous joignons en annexe.

En espérant que ces indications vous seront utiles, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil-exécutif du
canton de Berne

Le président

Le chancelier

Annexe : réponse du Conseil-exécutif à l'interpellation I 206/06